

AWAL HOURIATES ATEC
Echéances électorales 2021 :
Pour un système électoral inclusif et paritaire,
donnant vie aux principes et valeurs
de la Constitution 2011
AVEC LE SOUTIEN DE L'ONU FEMMES

Nouzha skalli

30/03/2021

Bienvenue et remerciements

- Bienvenue à cette conférence de presse pour cloturer notre projet commun: le Think Tank AWAL Houriate et ATEC Attahadi + soutien de ONU Femmes
 - « **elections 2021 Pour un système électoral inclusif basé sur la parité qui redonne vie aux valeurs et principes de la Constitution 2011** »
- Partis à deux : Aujourd'hui 41 associations et réseaux associatifs territoriaux
- Travaillant sur les problèmes de citoyenneté, de participation politique et sur les questions d'égalité et de parité
- Un tissu associatif de militantes et militants qui partagent notre vision et nos objectifs : un grand trésor pour notre pays : aussi important que gaz ou pétrole
- Nous avons fait un parcours ensemble qui a commencé avant l'annonce des changements des lois organiques (11 février)
- première réunion du 27 janvier : Résultats de l'étude sur les lois organiques et les différents textes de loi ayant un impact sur les élections;
- Puis rencontre du 20 février à Casablanca avec des ONG et réseaux du nord :
projet de memorandum
- Rencontre le 6 mars à Marrakech accueillis par ENNAKHIL ONG Sud
- son président Houssine ERAJI et sa présidente fondatrice Zakia Lemrini
- **Chers représentants et représentantes de la presse : votre rôle est indispensable** 2

La constitution de 2011

- **L'élaboration participative et l'adoption en 2011 de la Constitution a été un motif de fierté et de satisfaction générale et a ouvert la porte à de très grands espoirs : une constitution considérée alors comme une véritable charte des droits humains et des libertés !**
- Malgré les progrès incontestables accomplis, C'est tout un symbole que 10 ans après, **on veuille donner un nouveau souffle aux réformes majeures annoncées à travers la Constitution 2011 et qu'on éprouve le besoin de donner vie aux valeurs de la constitution :**
- citoyenneté, libertés individuelles et collectives, Interdiction de l'atteinte à la vie privée,
- égalité, parité, démocratie participative .
- interdiction de la discrimination
- Bannit la violence :
- La suprématie des conventions internationales /
- Nous promet L'harmonisation des lois

Nous avons parcouru un chemin ensemble

- On voulait un système électoral inclusif et paritaire
- Pour que toutes les composantes de la société puissent veiller ensemble à la mise en œuvre démocratique de la constitution: femmes, jeunes filles et garçons; marocains du monde, PSH etc...
- Aujourd'hui nous ne nions pas les progrès accomplis ou les progrès annoncés que nous saluons :
- Simplification des procédures administratives, Généralisation de la protection sociale,

mais

- Les violences sexuelles et économiques augmentent : mais aussi les violences numériques qui se déchainent !
- Aujourd'hui c'est Tanger, symbole de notre identité plurielle et de notre ouverture qui se distingue par une offensive daéchienne contre la liberté vestimentaire des femmes! heureusement les réseaux sociaux ont dénoncé et les autorités enquêtent
- Les discriminations dans le monde du travail ont un cout économique très élevé : un manque à gagner qui se traduirait par une augmentation de 30% du RNB par personne : recul de la participation économique des femmes
- Le code de la famille qui avait pourtant connu une grande réforme comporte aujourd'hui des injustices criantes contre les femmes
- Le mariage des fillettes augmente
- Le code pénal piétine au moment ou la gestion des libertés individuelles fait tant de dégats : avortement clandestin, impunité des violeurs etc.....
- Comment s'étonner quand le parti qui dirige le gouvernement est un parti connu pour son idéologie conservatrice

La relation avec les élections et les politiques publiques est évidente

- C'est pourquoi, nous avons approfondi notre réflexion et notre analyse du système électoral 3 PROBLEMATIQUES:
 1. **Comment faire reculer l'abstentionnisme et favoriser l'adhésion des électrices et électeurs**
 2. **Comment favoriser le renouvellement et le rajeunissement des élus dans les instances représentatives et ainsi favoriser un système électoral**
 3. **Comment réaliser la parité hommes femmes parité horizontale et verticale**
- **Nous parlons aujourd'hui d'un système électoral : démocratique, ouvert, inclusif et paritaire**

Gravité de l'abstentionnisme : exemple législatives 2016 : chiffres arrondis

- 24 millions en âge de voter, 16 millions inscrits, 7 millions de votants, 6 millions de vote comptabilisés
- 75 % n'ont voté pour personne
- La majorité et l'opposition ne représentent que Seuls 25%
- Où sont passé les 8 millions de marocaines et marocains non inscrits sur les listes électorales?
- Où sont les 9 millions de marocaines inscrits sur les listes électorales et non votant
- Qui s'occupe d'eux?
- **Grand fossé entre les instances élues et l'ensemble des citoyennes et citoyens (confer % polygamie) : 0,3% dans la société, 10% au parlement**
- **La société est constamment qualifiée de conservatrice alors que la réalité est beaucoup plus diversifiée**

Pourquoi l'abstentionnisme

- Cet abstentionnisme persistant qui traduit une désaffection électorale inquiétante a des conséquences très négatives sur la démocratie dans notre pays.
- Ainsi la perte de confiance est souvent mise en avant, mais aussi le sentiment enraciné que « Ce sont toujours les mêmes candidats et les mêmes élus ! » ce qui traduit la nécessité de réfléchir aux moyens d'avoir un système électoral plus ouvert pour dépasser le système des élus détenteurs d'un « titre foncier » sur leur circonscription électorale.

Propositions contre l'abstentionnisme?

- L'inclusion : déjà lors des concertations : ne doit pas se limiter aux partis inclusive pour les associations œuvrant dans le domaine de la citoyenneté et de la participation politique des femmes et des jeunes
- Ouvrir un débat public doit être attrayant et inclusif pour l'ensemble des composantes de l'électorat : les jeunes filles et garçons, les femmes, différentes composantes de la société et sur les stratégies participatives pour vaincre l'abstentionnisme
- Promouvoir l'éducation civique et citoyenne à travers les médias publics, pour l'appropriation des droits et devoirs de la Constitution notamment en ce qui concerne la participation électorale et l'utilisation des instruments de démocratie participative prévues au niveau national et territorial
- Inscription automatique sur les listes électorales en considérant qu'il s'agit d'un droit de l'ensemble des citoyens et citoyennes ; pourquoi pas un système de SMS comme pour la vaccination covid : **2121**

Un système électoral ouvert

- **Notre système électoral est verouillé et ne favorise nullement le renouvellement des élus masculins**
- Or comment se fait il que nous sommes constamment à la recherche d'un mécanisme pour la représentation des femmes alors qu'elles sont la moitié de la population?
- Comment se fait il que les jeunes réclament un mécanisme pour pouvoir être représentés alors que les jeunes filles et garçons sont la majorité de la population
- **Qui sont donc nos élus ? S'ils ne sont ni femmes ni jeunes?**
- Le système électoral se présente donc comme un grand édifice qui abrite des élus appartenant majoritairement à une catégorie de notables qui assurent leur élection quel que soit le parti avec lequel ils se présentent : un âge certain, des moyens financiers manifestes, le soutien de leur tribu ou de groupes divers qui leur assure l'élection de telle sorte qu'on parle de circonscription enregistrés et inscrites à la conservation foncière en leur nom!
- **Pourquoi est ce que cela n'est pas remis en cause mais qu'on cherche juste à aménager des espaces pour les femmes ou pour les jeunes sans toucher à cet édifice!**
- **N'est ce pas une des raisons qui conduisent à la désaffection électorale ? Cette perte de confiance dont on parle, ces remarques sur toujours les mêmes**

Systeme discriminatoire:

Limitation des mandats : réservée aux femmes

- **L'article 5 de la loi organique relatif à la Chambre des Représentants** : interdit de se représenter aux personnes déjà élues sur la liste nationale de se représenter sur cette même liste. Cette disposition a été reconduite pour les listes régionales remplaçant la liste nationale
- Cet article vise en apparence les femmes et les jeunes. Or la qualité de jeune provisoire contrairement à la qualité de femmes:
- Rappel historique montrant que le mécanisme de « la liste nationale » mesure d'action affirmative introduite par le législateur en 2002 pour mettre un terme à l'exclusion des femmes de l'accès aux fonctions électorales, est actuellement la seule voie d'accès des femmes à la députation.
- **L'article 5 est particulièrement injuste et discriminatoire car il est appliqué à la circonscription nationale et donc aux femmes et non pas à la circonscription locale et donc aux hommes notamment candidats en tête de listes locales.**

Renouvellement et rajeunissement des élus dans les instances représentatives :

favoriser un système électoral ouvert :

- **Fournir des données et statistiques publiques sur la composition des différentes instances élues : en termes de genre, de tranches d'âge, de niveau scolaire et de niveau socio-économique. Ces données devront être bien entendu déclinées selon le genre**
- **Limitation des mandats à deux consécutifs pour l'ensemble des élus hommes et femmes. Ces anciens élus pourront à nouveau avoir le droit de se présenter après une pause de deux mandatures**
- **Éliminer la discrimination contre les femmes que constitue la limitation des mandats uniquement pour la liste nationale ou pour les listes régionales qui sont les principales voies d'accès des femmes à l'élection dans des instances de représentation**
- **Élargir au maximum les incompatibilités et Interdire les cumuls entre différentes fonctions électives et exécutives**

Nous voulons un système électoral démocratique:

- Combien de voix pour un député : les deux extrêmes:
 - 12 000 à 12 500 voix par siège en moyenne pour les deux premiers partis
 - 70000 pour la FGD
- Pour le premier parti : représente près de 10% des inscrits ou 6,5% des personnes en age de voter : ils ont 32 % des sièges
- Le changement du quotient : mal compris considéré comme une façon de déboulonner le premier parti: C'est faux !

Quotient électoral incluant les abstentionnistes quel mal y a-t-il?

- Rétablir une injustice du mode de scrutin qui donne une prime aux grands et exclut les partis numériquement petits
- Permet une meilleure inclusion des partis petits mais qui peuvent grandir
- Un article de droit politique de David Mongoin, maître de conférences en droit public à l'Université Paris II Panthéon-Assas.
- «Variations politico-juridiques sur l'abstention électorale », Jus Politicum, n° 3
- **L'abstention est autorisée puisqu'il n'y a pas de vote obligatoire**
- Prendre compte les voix abstentionnistes au lieu de les ignorer et de les exclure
- **La solution pour les partis c'est de se préoccuper du vote des abstentionnistes**

parti	Voix: listes locales	Voix listes nat.	sièges	Moyenne nombre de voix par siège
Parti justice et Développement (PJD)	1 571 659	1 618 963	125	12573
Parti authenticité et modernité (PAM)	1 205 444	1 216 552	102	11926
Parti de l'Istiqlal (PI)	621 280	620 041	46	13500
Rassemblement national des indépendants (RNI)	558 875	544 118	37	15104
Mouvement populaire (MP)	409 085	397 085	20	19854
Union socialiste des forces populaires (USFP)	367 622	359 600	19	19348
Union constitutionnelle (UC)	268 813	263 720	19	14148
Parti du progrès et du socialisme (PPS)	279 226	273 800	12	23268
Mouvement démocratique et social (MDS)	74 472	77 630	3	24824
Fédération de la gauche démocratique (FGD)	139 793	164 575	2	69896

Notre système électoral est il juste tableau résultats 2016?

parti	Voix: listes locales	Élu.e.s	%/ total élu.e.s	Taux/nbre Votes valides	Taux/ nbre d'inscrits	Taux/nbre de Citoyens/ne
Parti justice et Développement (PJD)	1 571 659	125	31,65	27,19	23,67	6,57
Parti authenticité et modernité (PAM)	1 205 444	102	25,82	20,85		
Parti de l'Istiqlal (PI)	621 280	46	11,65	10,75		
Rassemblement national des indépendants (RNI)	558 875	37	9,37	9,67		
Mouvement populaire (MP)	409 085	20	5,06			
Union socialiste des forces populaires (USFP)	367 622	19	4,81			
Union constitutionnelle (UC)	268 813	19	4,81			
Parti du progrès et du socialisme (PPS)	279 226	12	3,03	4,83		
Mouvement démocratique et social (MDS)	74 472	3	0,76	1,28		
Fédération de la gauche démocratique (FGD)	139 793	2	0,50	2,41		

: Un système électoral paritaire

Etat des lieux

- La participation des femmes dans les parlements du monde, est en constante évolution.
- Aujourd'hui certes le Maroc avance en matière de représentation des femmes dans les instances de décision, mais à un rythme trop lent par rapport à l'ensemble des pays de la planète.
- Le Maroc avec 20,5 % est classé à la 114^{ème} place ;
- Son taux représentation des femmes au sein de la chambre des représentants est hélas inférieur à la moyenne mondiale de 25,6 % et en dessous de celle dans les pays d'Afrique subsaharienne qui est de 25,1 !
- La plupart des pays très proches du Maroc, ont un taux de représentation féminine beaucoup plus important que celui du Maroc : La France avec 39,5%, l'Espagne 44% le Portugal 40%, le Sénégal 43% : ne sont-ce pas là des pays à prendre en exemple !

la Constitution fait obligation à l'Etat d'agir pour la parité

- La parité, ou l'égalité en droits politique doit être adoptée avec courage ! C'est une décision disruptive qui permettra de regagner la confiance des citoyennes et des citoyens et de les **réconcilier avec la politique et lutter contre l'abstention électorale!**
- Cela contribuera à rapprocher la politique des besoins concrets de la population ! Regardez le rôle formidable que jouent les femmes en temps de crise!
- **Il est indispensable de mettre en œuvre un système électoral basé sur la Parité hommes femmes aussi bien horizontale que verticale**
- Non pas la parité des candidatures mais des résultats conformément à la gestion publique basée sur les résultats
- L'égalité et la Parité sont de formidables leviers pour la démocratie, les droits humains et le développement
- **D'autres pays l'on fait avec succès : rwanda, Sénégal, Espagne et la plus part des pays à développement humain supérieur!**

Réaliser la parité hommes femmes, au niveau horizontal et vertical

- Les lois organiques doivent faire référence à l'article 19 de la Constitution et à l'obligation pour l'Etat d'œuvrer pour la parité
- Nécessité d'adopter un système électoral assurant l'égalité des résultats et non pas seulement l'égalité des chances, vu les multiples obstacles structurels à réaliser une véritable égalité des chances
- L'ensemble des listes électorales devront être zébrées : assurer dans leur composition l'alternance hommes femmes
- Des mesures seront prises pour assurer l'égalité dans les résultats notamment à travers l'élection de binômes : chambre des conseillers, chambres professionnelles
- Chaque parti sera tenu de placer des femmes en tête de liste dans 50% des circonscriptions où il présente des candidatures
-

Au niveau du Système électoral :

Chambre des représentants :

- **Les listes régionales pourraient être paritaires femmes hommes** et être présidées par des femmes. Au niveau des listes locales, les deux premiers noms de chaque liste doivent être de sexe différent
- un mécanisme supplémentaire assurerait l'élection d'une femme par circonscription locale soit $45 + 95 = 140$ femmes élues soit 35% de femmes au sein de la chambre des représentants
- **Supprimer l'article 5** pour le renouvellement des candidatures féminines afin qu'il ne soit pas discriminatoire envers les femmes mais qu'il applique la même règle aux candidats des deux sexes
- Mettre en place une commission permanente pour l'égalité de genre et la parité au sein de la Chambre des représentants.
- **Assurer la parité au sein du bureau** de la chambre des représentants, au niveau des commissions permanentes et de leur présidence et de tous les mécanismes

Au niveau de la Chambre des conseillers

- **Assurer la parité dans les résultats**, à travers le système des binômes soit élection d'une femme et d'un homme (références élections cantonales en France)
- Mettre en place une commission permanente pour l'égalité de genre et la parité au sein de la Chambre des conseillers
- Assurer la parité au sein du bureau de la chambre des conseillers et de toutes les structures et mécanismes, au niveau des commissions permanentes et de leur présidence.

Au niveau des chambres professionnelles

- Assurer la parité dans les résultats à travers le système des binômes

Au niveau des collectivités territoriales : parité horizontale et verticale

- Mode de scrutin : par liste : parité et alternance hommes femmes
- 50% des listes devront être présidées par des femmes (communes, conseils provinciaux et préfectoraux, régions)
- Par tirage au sort, 50% des communes doivent être présidées par des femmes (exemple des panchayas en Inde) et 50% des conseils préfectoraux et provinciaux
- De même 6 régions tirées au sort seront présidées par des femmes
- Assurer la parité au sein des bureaux des collectivités territoriales
- Mettre en place une commission permanente de l'égalité dans les communes

Nécessité d'un leadership au plus haut niveau de l'Etat

- Mise en œuvre de mécanismes prévus par la Constitution :
- l'Autorité pour la parité et la lutte contre toute forme de discrimination (APALD)
- Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative.
- **Proclamer la volonté de l'Etat d'agir pour le principe constitutionnel de la parité**
- Mobilisation de l'ensemble des forces politiques pour considérer la mise en œuvre de la parité comme un devoir constitutionnel. Il est également indispensable d'assurer une forte ouverture des médias publics à la prise de parole des femmes particulièrement dans les débats politiques.
- **Sensibiliser l'opinion publique aux enjeux de la parité en termes de droits humains des femmes, de démocratie et de développement humain**
- **Instaurer la parité hommes femmes dans la participation aux émissions politiques dans les médias publics**

Faut il rappeler la relation entre développement et égalité

- Plusieurs rapports internationaux et notamment du PNUD soulignent la corrélation entre réduction des inégalités et amélioration du développement humain
- Aucun pays n'atteint un niveau de développement élevé sans assurer une meilleure égalité hommes/femmes
- Rapport IDH PNUD 2019 : Classement du Maroc : 121eme sur 189 pays (développement humain moyen) IDH: 0,676
- Mais classé dans la catégorie des pays connaissant un niveau d'inégalité hommes femmes très élevé
- Indice de développement de genre : 0,603 pour les femmes contre 0,724 pour les hommes
- **Particulièrement pour les revenus économiques : Revenu national brut : 3012 \$ /an pour les femmes contre 12 019 \$/an pour les hommes**

137^e/149 par le global gender gap

- le rapport mondial sur l'égalité de genre et la parité hommes-femmes «Global Gender Gap Report», établi par le Forum économique mondiale de la Banque mondiale, classe chaque année le Maroc parmi les derniers rangs dans le monde. A la 137^e place en 2018 sur 149 pays en recul !

NMD et partage du pouvoir

- Le nouveau modèle de développement peut-il trouver meilleur fondement que le partage du pouvoir entre les hommes et les femmes
- A travers un système inclusif qui associe les jeunes filles et garçons, les marocaines et marocains du monde, les personnes handicapées : ils ne manquent ni de talents ni de compétence
- Et un système de gouvernance inclusif basé sur l'approche participative

Notre projet est terminé mais nous continuerons avec

- Notre mémorandum est aujourd'hui au point
- Nous continuerons notre réflexion,
- Notre plaidoyer
- La sensibilisation à travers des capsules